



# ÉLECTION DE DOMICILE

## VOS DROITS

Accès aux prestations sociales  
sous réserve de remplir  
les conditions d'attribution

Accès aux démarches  
professionnelles (inscription pôle  
emploi, agence intérim,  
formation...)

Accès aux démarches fiscales  
(ex : déclaration impôts)

Demande de carte d'identité,  
passeport, permis de conduire

Inscriptions sur les listes  
électorales

Ouvrir un compte bancaire

Souscrire à une assurance  
légalement obligatoire (ex :  
voiture)

Accès aux démarches relatives à la  
scolarisation et à l'instruction

## VOS DEVOIRS

Se manifester au minimum  
1 fois tous les 3 mois  
Visites et/ou appels

Importance de retirer  
son courrier régulièrement  
(indispensable pour maintien des droits,  
que vous puissiez venir chercher  
le courrier pour y répondre)

Résiliation de l'ancienne  
domiciliation

Changement d'adresse  
auprès des organismes (CAF, IMPOTS,  
CPAM, URSSAF, BANQUE, ASSURANCE etc...)

L'adresse doit être utilisée  
pour l'ensemble  
des courriers administratifs

Si renvoi de courrier : fournir des  
enveloppes de réexpédition

Signaler tous changements  
de situation

Colis interdit  
(sauf CNED+Médical)

L'attestation est valable 1 an.  
L'entretien de renouvellement est obligatoire.

Service courrier  
du Mardi au Vendredi de 9h00 à 12h00  
02.40.75.42.53  
assosri@orange.fr